Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_097-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_097

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_097-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_097

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Fixation d'une redevance pour l'occupation du Jardins des Bénédictins par la guinguette estivale "A la bonheur" - Édition 2026

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2125-1 et suivants ;
Vu l'avis de mise en concurrence publié par la ville de Vitré pour l'octroi d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, en vue d'exploiter une guinguette estivale au Jardin des Bénédictins ;
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires Générales en date du 15 avril 2026 ;

Considérant qu'à l'issue de l'avis de mise en concurrence, seule la société E.N.D Event, a déposé un dossier ;

Considérant que la société E.N.D Event a été retenue pour installer la guinguette « A la bonheur », au Jardin des Bénédictins;

Considérant que cette guinguette est exploitée à Vitré, du 14 mai 2026 au 23 août 2026, sur un espace faisant partie du domaine public de la ville ;

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer à 2 000 € la redevance pour l'occupation du Jardin des Bénédictins de Vitré, par l'entreprise E.N.D Event, du 14 mai 2026 au 23 août 2026, dans le cadre de l'organisation de la guinguette « A la bonheur ».

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.